

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 20 octobre 2023

N° CP-2023-8-6-4

N° applicatif 7164

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW - POLOGNE - PROGRAMME DE TRAVAIL 2024-2026

Résumé : Dans le cadre de l'accord de coopération existant depuis 2001 entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Powiat de Wroclaw en Pologne, l'élaboration d'un programme de travail trisannuel entre les deux collectivités est prévu. Les actions du futur programme 2024-2026, définies lors du Comité Mixte qui s'est déroulé à Wroclaw le 4 juillet 2023, sont aujourd'hui soumises à votre validation.

Conformément à l'accord de coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Powiat de Wroclaw en Pologne du 27 juin 2001, il vous est proposé de valider le programme de travail 2024-2026, joint en annexe au présent rapport.

Ce programme a été élaboré, lors du Comité mixte qui s'est tenu le 4 juillet 2023 à Wroclaw, en présence de 5 Conseillers d'Alsace et de plusieurs élus polonais. L'accord de coopération entre les deux collectivités prévoit à l'article 1^{er} de l'avenant N°1 de l'accord de coopération, signé le 19 mai 2004, que les programmes de travail soient approuvés par une délibération de chaque assemblée.

Le Comité mixte est chargé de piloter le partenariat entre les deux collectivités et de définir le programme de travail. Il se réunit une fois par an alternativement à Wroclaw et en Alsace.

1) Déplacement d'une délégation alsacienne à Wroclaw :

Une délégation alsacienne s'est rendue en Pologne, du 3 au 5 juillet 2023, à l'invitation du Staroste du Powiat, M. Roman POTOCKI, pour la tenue du Comité mixte. La délégation était composée de :

- Mme Pascale SCHMIDIGER, Vice-Présidente, Présidente de la 6^e Commission, membre du Comité Mixte ;
- M. Pierre VOGT, Conseiller d'Alsace, membre du Comité Mixte ;

- M. Daniel ADRIAN, Conseiller d'Alsace ;
- Mme Nathalie KALTENBACH, Conseillère d'Alsace ;
- M. Victor VOGT, Conseiller d'Alsace ;
- M. Laurent LEONHARD, Chef du Service Coopérations transfrontalières.

Lors de leur séjour les élus alsaciens ont notamment pu visiter un centre de réfugiés ukrainiens accueillis à Wroclaw. Le Powiat a en effet créé 1 524 places pour héberger des réfugiés ukrainiens dans une cinquantaine de lieux d'accueil. Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace a financé le transport de deux convois de marchandises à destination de son partenaire polonais en août 2022 et en mars 2023.

Le Staroste et les autres élus du Powiat ont tenu, par ailleurs, à présenter aux élus, qui se rendaient pour la première fois en Pologne, certaines des richesses culturelles de leur territoire, comme le Mont Sleza ou encore la retenue d'eau de Borzygniew.

2) Programme de travail 2024-2026 :

Le Comité mixte avait principalement pour mission de fixer le programme de travail 2024-2026 entre les deux collectivités.

La thématique du Tourisme a été rajoutée comme une des priorités du futur programme de travail. Les aspects qui intéressent le plus les élus polonais sont : la promotion touristique et le cyclotourisme. La piste d'un jumelage entre une commune touristique alsacienne et une commune touristique polonaise a été évoquée. A ce jour, seules les communes de BISCHWILLER et de SIERENTZ disposent d'un jumelage avec une commune polonaise.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme de travail 2024-2026 relatif au partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Powiat de Wroclaw, élaboré par les deux partenaires lors du Comité Mixte du 4 juillet 2023 à Wroclaw, joint en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser, ainsi que Mme Pascale Schmidiger, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace et membre du Comité mixte, à signer ledit programme de travail ;
- de prendre acte du rapport qui nous a été présenté quant au déplacement de cinq de nos collègues à Wroclaw début juillet 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.